

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la corporation municipale de La Pêche tenue le **lundi 18 février 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins, située au 20, chemin Raphaël.

Présents : M. Robert Bussière, maire
M. Michel Babin, maire suppléant
M. Christian Blais, conseiller
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Michel Gervais, conseiller
M. Yves Doyon, conseiller
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Jocelyn Nault, directeur travaux publics
Mme Sandra Martineau, Responsable finances
M. Marcel Marchildon, directeur - Urbanisme
M. Jocelyn Lessard, directeur incendies

Absents : Mme Jocelyne Ménard, conseillère
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère

CONSULTATION PUBLIQUE

49B, chemin Richard : Aucune intervention

83, route Principale Ouest : M. Ian Vallée, demandeur, informe les membres du conseil que la superficie de 340 m² est l'aire à clôturer alors que l'aire d'entreposage ne sera que de 60 m².

Premier projet de règlement no. 08-513, modifiant le règlement de zonage no. 03-429 – Aucune intervention

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lise Lacombe – Lac-Pike : Demande si nous avons reçu le rapport de la firme d'ingénieur

Lise Picard – Lac-Pike : Exprime son désarroi face à la décision du ministère des transports.

Claire Ladouceur – 28 Principale Est : Demande à ce que le band de neige laissé par l'entrepreneur, au coin de sa propriété et du Chemin de la Prairie, soit enlevé. Demande pourquoi, en 2007, elle a reçu une facture pour l'enlèvement d'un band de neige.

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

08-084

Proposé par : Christian Blais
Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

08-085

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Robert Bussière

Il est résolu que les procès-verbaux de la séance régulière et extraordinaire tenues le 4 et le 8 février 2008, soient adoptés tel que présentés.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Ministère développement Durable, de l'environnement et des Parcs, accuse réception de la lettre du 13 décembre 2007, concernant lieu d'enfouissement Danford Lake.

Ministère des Transports, Circulation des camions lourds, chemin du Lac Pike.

Ministère des Transports, gestion des ponts

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Rapport de la firme Cima+ sur l'étude de faisabilité d'un chemin alternatif pour le chemin du Lac-Pike

COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Allocations aux coordonnatrices et aux bénévoles des bibliothèques

08-086

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la Municipalité de La Pêche compte plus d'une bibliothèque municipale sur son territoire ;

Attendu que la municipalité a prévu à son budget 2008 des allocations aux coordonnatrices et aux bénévoles pour la gestion des bibliothèques ;

Attendu que pour avoir droit à ces allocations, les coordonnatrices des bibliothèques municipales devront être reconnues par la municipalité ;

Attendu que ces allocations seront versées en deux paiements égaux dont un premier versement payable immédiatement, représentant la période de janvier à juin 2008, et le deuxième versement payable le 1^{er} juillet représentant la période de juillet à décembre 2008 ;

Attendu que les allocations pour l'année 2008 seront versées aux coordonnatrices et aux bénévoles selon le tableau ci-bas :

Bibliothèques	Allocation versée à la coordonnatrice pour l'année 2008	1^{er} versement période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008	2^e versement période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008
Ella Matte	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Lac des Loups	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Wakefield	8 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Rupert	500 \$	250 \$	250 \$

Bibliothèques	Allocation versée à la bibliothèque pour remercier les bénévoles l'année 2008	1^{er} versement pour la période de janvier à juin	2^e versement pour la période de juillet à décembre
Ella Matte	1 300 \$	650 \$	650 \$
Lac des Loups	600 \$	300 \$	300 \$
Wakefield	1 100 \$	550 \$	550 \$
*Rupert	400 \$	200 \$	200 \$

* l'astérisque représente une bibliothèque non municipale.

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'autoriser le paiement des allocations aux coordonnatrices et aux bénévoles des bibliothèques pour l'année 2008.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 1-02-702-30-143, allocations.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller Michel Babin demande le vote.

Pour

Michel Gervais
Christian Blais
Lynn Berthiaume
Yves Doyon

Contre

Michel Babin

Adoptée sur division

Budget 2008 bibliothèques

08-087

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la Municipalité de La Pêche compte plus d'une bibliothèque municipale sur son territoire ;

Attendu que la municipalité a prévu à son budget 2008, des montants représentant les budgets opérationnels qui seront versés aux bibliothèques ;

Attendu que les budgets opérationnels accordés à chacune des bibliothèques pour l'année 2008 seront de :

Bibliothèques	Budget 2008
Ella Matte (Ste-Cécile de Masham)	2 300 \$
Wakefield	1 700 \$
Rupert	500 \$
Lac des Loups	700 \$

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, de verser les montants suivants à titre de budget opérationnel à chacune des bibliothèques.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 1-02-702-30-970, contribution au financement d'organismes

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Comité des loisirs de Wakefield -
Dragon Fest 2008 à Wakefield**

08-088

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield a soumis une demande d'aide financière pour l'organisation de leur carnaval d'hiver « le Dragon Fest » qui se tiendra en février 2008 au centre communautaire à Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité a été reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield doit présenter une copie de sa police d'assurance responsabilité civile pour démontrer que l'activité est assurée et que la municipalité est ajoutée comme co-assuré à l'événement ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accorder une subvention de 1 155 \$ au comité des loisirs de Wakefield pour l'organisation de leur carnaval d'hiver « le Dragon Fest » qui se tiendra en février 2008 au centre communautaire de Wakefield.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement versé immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) et ce, dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Michel Gervais mentionne qu'il est bénévole dans le projet suivant :

Gestion et entretien patinoire extérieure
Loisirs Lac-des-Loups – Saison 2007/ 2008

08-089

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que Loisirs Lac des Loups a soumis une demande d'aide financière pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure située au centre sportif au Lac des Loups pour la saison 2007-2008 ;

Attendu que cette subvention est disponible à condition que le chalet de service soit ouvert un minimum de 35 heures semaine et que la patinoire soit accessible en tout temps ;

Attendu que Loisirs Lac des Loups doit s'assurer que le nom de la Municipalité de La Pêche soit visible sur toute publicité, comme étant partenaire de l'activité ;

Attendu que rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivant l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accorder une subvention de 2 250 \$ à Loisirs Lac des Loups pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure située au centre sportif au Lac des Loups pour la saison 2007-2008.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement versé immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Comité des loisirs de Wakefield
Canada Day 2008

08-090

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield a soumis une demande d'aide financière pour la célébration de la fête du Canada qui se tiendra le 1^{er} juillet 2008 au centre communautaire à Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité a été reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield doit présenter une copie de sa police d'assurance responsabilité civile pour démontrer que l'activité est assurée et que la municipalité est ajoutée comme co-assuré à l'événement ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accorder une subvention de 2 250 \$ au comité des loisirs de Wakefield pour l'organisation d'activités dans le cadre de la fête du Canada qui se tiendra le 1^{er} juillet 2008 au centre communautaire de Wakefield.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement soit versé le 1^{er} juin 2008 et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) et ce, dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Gestion et entretien patinoire extérieure
Comité des loisirs de Wakefield – Saison 2007/ 2008

08-091

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield a soumis une demande d'aide financière pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure située au centre communautaire de Wakefield pour la saison 2007-2008 ;

Attendu que cette subvention est disponible à condition que le chalet de service soit ouvert un minimum de 35 heures semaine et que la patinoire soit accessible en tout temps ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield doit s'assurer que le nom de la Municipalité de La Pêche soit visible sur toute publicité, comme étant partenaire de l'activité ;

Attendu que rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivant l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accorder une subvention de 2 250 \$ à comité de loisirs de La Pêche pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure située au centre communautaire Wakefield pour la saison 2007-2008.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement versé immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Comité des loisirs de Wakefield
May Day 2008

08-092

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield a soumis une demande d'aide financière pour l'organisation d'activités dans le cadre de la fête du mois de Mai 2008 qui se tiendra au centre communautaire à Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité a été reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield doit présenter une copie de sa police d'assurance responsabilité civile pour démontrer que l'activité est assurée et que la municipalité est ajoutée comme co-assuré à l'événement ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accorder une subvention de 1 100 \$ au comité des loisirs de Wakefield pour l'organisation d'activités dans le cadre de la fête du mois de Mai 2008 qui se tiendra au centre communautaire de Wakefield.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux. Le premier paiement soit versé le 1^{er} avril 2008 et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) et ce, dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Demande de dérogation mineure **49B, chemin Richard**

08-093

Proposé par: Michel Gervais
Appuyé par: Lynn Berthiaume

Attendu que les propriétaires de l'immeuble situé au 49B, chemin Richard à La Pêche, formé du lot 16-17, du rang 3, canton de Masham et ayant une superficie de 3 016 mètres carrés ont présenté une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 03-429 ;

Attendu que la demande a pour but de régulariser la localisation de l'agrandissement d'un chalet à 13,5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que la marge minimum prescrite pour un lot de cette dimension est de 15,0 mètres ;

Attendu qu'un permis de construction a été émis relativement à l'agrandissement dudit chalet (2007-00342). Toutefois, le plan d'implantation projeté a été réalisé à partir du plan de la rénovation cadastrale et il s'est avéré qu'il y a un écart entre la ligne des hautes eaux apparaissant au dit plan et la ligne réelle des hautes eaux ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 11 février, a recommandé que soit accordée la dérogation telle que demandée. Le comité considérant que les travaux ont été réalisés de bonne foi ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Demande de dérogation mineure
83, Route Principale Ouest

08-094

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que les locataires de l'immeuble situé au 83, Route Principale Ouest à La Pêche, formé des lots rénovés 2 685 048 et 2 756 068, ont présenté une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 03-429 ;

Attendu que la demande a pour objet d'augmenter l'aire autorisée pour l'entreposage de matériaux de construction dans une zone «Résidentielle rurale (Rr)», limitée à 3 mètres carrés, pour la porter à 340 mètres carrés. Ceci dans le but de pouvoir opérer leur entreprise artisanale complémentaire à leur résidence située sur le même terrain ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 11 février 2008, a recommandé que soit refusée la dérogation telle que demandée. Le comité considère que l'agrandissement de l'aire d'entreposage viendrait changer la nature de l'usage complémentaire autorisé dans la zone concernée, ce qui ne peut être fait par une dérogation mineure, mais par une procédure de modification au règlement de zonage ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que lors de la période de consultation des éléments nouveaux ont été présentés et que des interrogations ont été soulevés, nécessitant un complément d'informations, notamment en matière de résidus de poussière et de pierres

Il est résolu de demander au comité d'urbanisme, de réévaluer la demande de dérogation en tenant compte des nouveaux éléments présentés et des compléments d'information à fournir.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

2^{ième} PÉRIODE DE QUESTIONS

Ian Vallée – Fait mention d'un dépoussiéreur qu'il entend faire l'achat.

7. VARIA

Adoption du règlement 08-512 **Taxe sur la cueillette des ordures- 2008**

08-095

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 08-512, concernant l'imposition de la taxe relative à la cueillette des ordures ménagères en 2008.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de chèque

08-096

Proposé par : Christian Blais
Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que le chèque numéro 45289 daté du 12 juillet 2007, au montant de 291,89 \$ a été émis par erreur en remboursement d'un trop payé pour la propriété matricule 3564-22-2497 ;

Il est résolu d'autoriser l'annulation du chèque numéro 45289 montant de 291,89 \$ et de transfert le montant au matricule 3564-22-2497 ;

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Rescinder résolutions 07-580 et 07-581
Contribution Ruisseau Parent et transfert de fonds

08-097

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Christian Blais

Attendu qu'il y a eu une erreur dans les contributions et transferts de fonds du Ruisseau Parent ;

Attendu que les dons de Mme Monique Michaud (200 \$) et de Mme Joanne Lafrenière (50 \$) ont été inscrits dans deux résolutions différentes ;

Il est résolu de rescinder les résolutions 07-580 et 07-581 adoptées le 15 octobre 2007.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Contribution – Ruisseau Parent

08-098

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu de remercier avec gratitude la personne suivante pour sa contribution qui sera déposée dans un compte réservé pour le projet de caractérisation des habitats aquatiques et riverains du bassin versant du ruisseau Parent :

➤ Ian Arnold..... 200 \$

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Transfert de fonds Association pour
la protection de l'environnement du Lac Gauvreau**

08-099

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que la contribution suivante a été reçue pour le projet de caractérisation des habitats aquatiques et riverains du bassin versant du Ruisseau Parent, par l'entremise de la Municipalité de La Pêche :

➤ Ian Arnold..... 200 \$

Il est résolu d'autoriser un transfert de fonds au montant de 200 \$ à l'association pour la protection de l'environnement du Lac Gauvreau.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Contrat de travail des pompiers
de la Municipalité de La Pêche**

08-100

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Christian Blais

Attendu qu'il y aurait lieu de mettre en place une politique concernant les conditions de travail des pompiers à l'emploi de la Municipalité de la Pêche de manière à faciliter l'administration des contrats de travail à convenir et à signer par les parties en cause ;

Attendu qu'un document appelé « politique sur les conditions de travail des pompiers de la municipalité de La Pêche » a été préparé à cette fin ;

Attendu que ce document a pour but de promouvoir l'harmonie dans les relations entre la municipalité et les pompiers et d'établir des ententes et des conditions de travail de nature à rendre justice aux parties en cause ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accepter le contrat de travail des pompiers de la municipalité de La Pêche, tel que soumis.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente pour taxes
Rescinder résolution 07-676

08-101

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la résolution 07-676, la municipalité mandatait la firme Legault, Roy à entreprendre les procédures de vente pour taxes dans le dossier du 4360-22-0337, 7 chemin Potvin ;

Attendu que la municipalité n'a pas à mandater de firme d'avocat puisqu'elle effectue elle-même les procédures ;

Il est résolu de rescinder la résolution 07-676.

Il est de plus résolu d'entreprendre les procédures pour la vente de taxes dans le dossier 4360-22-0337, 7 chemin Potvin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Croix-Rouge - Services aux sinistrés
Contribution 2008

08-102

Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la Municipalité de La Pêche et la Croix-Rouge ont signé une lettre d'entente pour l'organisation de services aux sinistrés ;

Attendu que selon l'entente la Municipalité doit participer financièrement à la campagne de financement par le biais d'une cotisation annuelle de 0,10 \$/habitant ;

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution 08-045, le 4 février 2008 autorisant un paiement de 658,50 \$ pour l'année 2008 ;

Attendu que nous avons reçu une facture corrigée de la Croix-Rouge au montant de 762,20 \$ pour l'année 2008 ;

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation à la Croix-Rouge, pour l'année 2008, au montant de 762,20 \$.

Il est de plus résolu de rescinder la résolution 08-045.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-230-00-999, mesures d'urgence.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Adoption du second projet de règlement
08-513, modifiant le règlement de zonage no. 03-429

08-103

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que le conseil adopte le second projet de règlement no. 08-513, modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, dans le but notamment d'apporter les modifications suivantes :

- Modifier le plan de zonage PZ-03 (5/5) : Plan détaillé – Centre de services secondaire – Edelweiss, en réduisant les limites de la zone Rr-706 (du côté Sud du chemin Edelweiss) afin d'agrandir les limite de la zone Rr-707 (au Nord de l'autodrome Edelweiss);
- Modifier les usages autorisés dans la zone Rr-707 (Carrière La Pêche, Autodrome Edelweiss, etc.) par l'ajout de la classe 5.5.11 : *Industrie non contraignante en général.*

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Étude installation septique
Résidence de personnes âgées – Ste-Cécile de Masham

08-104

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la Corporation de développement La Pêche souhaite pouvoir traiter les eaux usées du projet de résidence pour personnes âgées dans le secteur Ste-Cécile de Masham en utilisant une installation septique existante desservant présentement l'aréna ;

Attendu qu'une étude de ladite installation septique existante doit être effectuée afin de démontrer au ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) que l'installation septique a la capacité requise ;

Il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ plus taxes, pour l'étude de l'installation septique de l'aréna ;

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-105

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que la séance soit levée à 20 h 43.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Annie Racine
Secrétaire trésorière